

N/REF : 17/05/2024 13H31 C:025305 I:33987
V/REF : CONTRAT 312
V/Appel du Vendredi 17/05/2024 a 13H31

Indivision GILIBERTI
C/O Agence LE MONTORGE
10 RUE MONTORGE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : PIZZERIA DE ROME
50 QUAI PERRIERE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 24 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 50 QUAI PERRIERE -

MOTIF : CONTRAT -

INTERVENIR POUR LE CURAGE - DETARTRAGE DE LA CANALISATION DES EVAC
EU DEPUIS LE REGARD AU NIVEAU DU HALL D'ENTREE JUSQU'AU RESEAU SUR LE
TROTTOIR
CURAGE DES ANTENNES CORRESPONDANTES

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 22/05/2024 A 8H30

CONTRAT -

INTERVENIR POUR LE CURAGE - DETARTRAGE DE LA CANALISATION DES EVAC
EU DEPUIS LE REGARD AU NIVEAU DU HALL D'ENTREE JUSQU'AU RESEAU SUR LE
TROTTOIR
CURAGE DES ANTENNES CORRESPONDANTES

TRAVAUX REALISES CE JOUR SUIVANT CONTRAT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35
	TOTAL H.T.			265,35
	T.V.A. a 20,00%			53,07
	TOTAL T.T.C.En EURO			318,42

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN